

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_10_060

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept octobre à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Mairie de Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise), sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : MAISON DE LA MEUNERIE : DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur HENRIET.

Monsieur HENRIET présente les propositions de dates et horaires d'ouverture de la Maison de la Meunerie pour la saison 2024.

Pour les publics individuels :

- **Du 22 mars (Journée mondiale de l'eau) au 31 mai** : du mardi au vendredi, dimanche et lundis fériés (Pâques et Pentecôte) de 14h à 18h.
- **Du 1^{er} juin au 31 août** : tous les jours de 10h30 à 13h et de 14h à 18h.
- **Du 1^{er} septembre au 3 novembre** : du mardi au vendredi, dimanche de 14h à 18h. Ouverture exceptionnelle le samedi des Journées européennes du patrimoine de 14h à 18h.

Pour les publics groupes :

- **Du 22 mars au 3 novembre**, tous les jours de 9h à 18h, sur réservation, selon conditions.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Approuve les dates et horaires d'ouverture 2024 de la Maison de la Meunerie, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 27 octobre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance

Annie RINEAU